

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LES BRESEUX

Séance ordinaire du 19 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix juin, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Étaient Présents : BERTIN Corinne (arrivée à 20h10), BULLIARD Samuel, CAIRE-REMONNAY Magali (arrivée 20h07), GRUT Eliane, MESSINGER Élise, MOREL Thierry, RAYMOND Didier et SANDOZ Jean-Pierre.

Étaient Excusé (s) : MILLOT Ludovic et PARATTE Julien

Secrétaire de la séance : MESSINGER Élise

Date de convocation : 12/10/2021

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
 2. Approbation du conseil municipal du 15 septembre 2021
 3. Délibération caution départ locataire SAISSI
 4. Délibération tarif affouage
 5. Délibération vente parcelle AK 149 pour partie
 6. Décision modificative n°3-Budget communal
 - ~~7. Délibération vente parcelle AK 157~~
 8. Délibération renouvellement certification PEFC
 9. Délibération Modificative 39-2021 location appartement
 10. Étude ITEC audit énergétique École (BP 2022)
 11. Délibération RPQS eau potable
 12. Délibération RPQS assainissement collectif
 13. Délibération RPQS assainissement non collectif
 14. Délibération vente petit bois parcelle 11 sous contrat
 15. Délibération recensement voirie communale
- Questions diverses
- Préparation budget 2022 – DETR 2022
 - Présentation des rapports d'activités de la CCPM et des ordures ménagères

DÉLIBÉRATIONS

- | | |
|---------|--|
| 41-2021 | Délibération caution départ locataire SAISSI |
| 42-2021 | Délibération tarif affouage |
| 43-2021 | Délibération vente parcelle AK 149 pour partie |
| 44-2021 | Décision modificative n°3-Budget communal |
| 45-2021 | Délibération renouvellement certification PEFC |
| 46-2021 | Délibération modificative 39-2021 location appartement |
| 47-2021 | Délibération RPQS eau potable |
| 48-2021 | Délibération RPQS assainissement collectif |
| 49-2021 | Délibération RPQS assainissement non collectif |
| 50-2021 | Délibération vente petit bois parcelle 11 sous contrat |
| 51-2021 | Délibération recensement voirie communale |

OUVERTURE DE SÉANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Alexandre MONNET, Maire.

-1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité : MESSINGER Élise

-2 APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2021

Rapporteur : Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 septembre.

Le procès-verbal est adopté par **7 voix pour 0 voix contre et 0 abstention**

Arrivée de Magali CAIRE-REMONNAY à 20h07.

Arrivée de Corinne BERTIN à 20h10.

-3 41-2021 DÉLIBÉRATION CAUTION DÉLOCATAIRE SAISSI

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur SAISSI David, locataire du logement communal sis 35 Rue Principal à LES BRESEUX a dénoncé le bail de location et ce, à compter du 27 avril 2021.

Il précise que l'état des lieux a été effectué le 26 juillet 2021 en présence de Monsieur SAISSI David et des membres de la commission bâtiment communaux. Ce logement présente un manque d'entretien général des locaux, le ménage n'a pas été fait avant l'état des lieux de sortie et le plafond de la salle de bain est abîmé par un manque d'aération du locataire.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- De ne pas restituer la caution à Monsieur SAISSI David

Vote : **8 voix pour 1 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-4 42-2021 DÉLIBÉRATION TARIF AFFOUAGE

Monsieur le Maire rappelle que les inscriptions concernant l'affouage ont été lancées.

Il convient maintenant de proposer le tarif unique d'affouage pour l'année 2021-2022.

Monsieur le Maire propose d'augmenter d'un euros et de proposer le stère à 16 Euros.

Vote : **9 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-5 43-2021 DÉLIBÉRATION VENTE PARCELLE AK 149 POUR PARTIE

Monsieur le Maire rappelle que suite au conseil municipal du 8 juin 2021, un accord de principe a été donné pour vendre la parcelle AK 149 d'une surface d'environ 10 mètres sur 30 à Monsieur DUBAIL Ludovic domicilié au 9 Rue de la Bouloye à LES BRÉSEUX.

Monsieur le Maire précise que le tarif du terrain d'aisance est de 7,50 Euros le m², frais notarié et de bornage à la charge de l'acheteur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'accepter la vente de la parcelle cadastrée AK 149 pour une surface d'environ 10 mètres sur 30 à Monsieur DUBAIL Ludovic domicilié au 9 Rue de la Bouloye à LES BRÉSEUX au tarif de 7,50 € le m².
- d'informer Monsieur DUBAIL Ludovic que les frais de notaire et de bornage seront à ses frais.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à cette affaire

Vote : **7 voix pour 1 voix contre 1 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-6 44-2021 DÉCISION MODIFICATIVE NUMÉRO 3-BUDGET COMMUNAL

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	10 000.00 €	-5 530.03 €	5 530.03 €	10 000.00 €
020 Dépenses imprévues Invest	10 000.00 €	-5 530.03 €	0.00 €	4 469.97 €
020/020	10 000.00 €	-5 530.03 €	0.00 €	4 469.97 €
16 Remboursement d'emprunts	38 517.87 €	0.00 €	5 530.03 €	44 047.90 €
1641/16	0.00 €	0.00 €	5 530.03 €	5 530.03 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	401 107.54 €	-5 530.03 €	5 530.03 €	401 107.54 €
Total général des recettes d'investissement (1)	402 126.95 €	0.00 €	0.00 €	402 126.95 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	371 654.67 €	0.00 €	0.00 €	371 654.67 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	373 907.53 €	0.00 €	0.00 €	373 907.53 €

Vote : **9 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**
 Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

~~7 VENTE PARCELLE AK 157~~

Ce point a été annulé à la demande du requérant.

~~8 45-2021 DÉLIBÉRATION RENOUVELLEMENT CERTIFICATION PEFC~~

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la Commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Décide d'adhérer à PEFC BFC en :
 - a. Inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC, et accepter que cette adhésion soit rendue publique.
 - b. Signant et respectant les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 ;
 - c. S'engageant à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Bourgogne-France-Comté en cas de pratiques forestières aux règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016
 - d. S'engageant à honorer les frais de participation fixé par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation pour 5 ans.
 - e. Signalant toute modification concernant la forêt de la Commune.
 - f. Respectant les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.
2. Demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre de sa participation à PEFC ;
3. Autorise le maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC.

Vote : **9 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**
 Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

~~9 46-2021 DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 39-2021 LOCATION APPARTEMENT~~

Rappel : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que Madame THIRODE Odile demeurant au Clos Saint Michel Appartement 77 à Maiche a fait la demande du logement situé au 35 Rue Principale, 1^{er} étage. Suite à la rencontre avec les services sociaux madame THIRODE pourra prendre possession du logement à compter du 15 novembre 2021.

Le Conseil Municipal ayant étudié les différentes demandes :

- Autorise Madame THIRODE Odile à devenir locataire du 35 Rue Principale 1^{er} étage
- Définit le montant du loyer à 428,97 € mensuel (quatre cent vingt-huit Euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) et 70 € de charges dans les conditions définies dans le bail
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location à compter du 15 novembre 2021.

Vote : **9 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**
 Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-10 ÉTUDE ITEC AUDIT ÉNERGÉTIQUE ÉCOLE (BP 2022)

9. PISTES D'AMELIORATIONS

Elément	Description	Origine du constat	Importance du défaut relevé	Propositions d'amélioration
Murs extérieurs	Les murs extérieurs ne sont pas ou peu isolés ce qui représente une part non négligeable dans le bilan déperditif du bâtiment	Diagnostic technique Modélisation énergétique	Très fort	Isolation des murs par l'intérieur ou Isolation des murs par l'extérieur
Combles	Le plancher haut n'est pas isolé, ce qui représente une part non négligeable des déperditions	Diagnostic technique Modélisation énergétique	Très fort	Isolation des combles
Plancher bas	Le plancher sur sous-sol n'est pas isolé	Diagnostic technique Modélisation énergétique	Moyen	Isolation du plancher sur sous-sol
Menuiseries	Les menuiseries en place sont en double vitrage mais celles-ci sont moins performantes que les standards actuels	Diagnostic technique Modélisation énergétique	Moyen	Remplacement des menuiseries
Ventilation logements	Une VMC autoréglable est en place, ce mode de ventilation ne permet pas de moduler les débits d'air	Diagnostic technique Modélisation énergétique	Fort	Installation d'une VMC Hygro B
Ventilation école	La ventilation naturelle ne permet pas d'assurer les débits nécessaires et est très énergivore.	Diagnostic technique Modélisation énergétique	Moyen	Installation d'une ventilation double flux sur détection de CO2
Régulation	Le système de régulation de chauffage n'est pas optimal	Diagnostic technique Modélisation énergétique	Faible	Mise en place de vannes thermostatiques performantes
Production d'ECS	Les besoins en ECS dans les logements sont assurés par des ballon électriques	Diagnostic technique Modélisation énergétique	Faible	Mise en place de ballons ECS thermodynamiques
Eclairage	L'éclairage est en majorité assuré par des néons. Une puissance importante est installée	Diagnostic technique Modélisation énergétique	Moyen	Mise en place d'un éclairage basse consommation de type LED
Production de chauffage	La production de chauffage est assurée par une chaudière fioul vétuste	Diagnostic technique Modélisation énergétique	Fort	Mise en place d'une chaudière à granulés

C'est le scénario 3 qui a été sélectionné par le Conseil Municipal.

11.3 Scénario 3 : Amélioration lourde du bâti et des systèmes – Scénario BBC Performance

Scénario 3 : Amélioration lourde du bâti et des systèmes
Préco 2 : Isolation des murs par l'extérieur
Préco 3 : Isolation du plancher sur locaux non chauffés
Préco 4 : Isolation du plancher haut sur combles
Préco 5 : Remplacement des menuiseries
Préco 6 : Mise en place d'une VMC Hygro B dans les logements
Préco 7 : Mise en place d'une ventilation double flux dans l'école
Préco 8 : Mise en place de vannes thermostatiques
Préco 9 : Mise en place de ballons ECS thermodynamiques
Préco 10 : Mise en place d'un éclairage basse consommation
Préco 11 : Mise en place d'une chaufferie à granulés

Perméabilité à l'air Q4 : 1,7 m³/m².h

Coût estimé des travaux : 254 050 € HT

Coût des travaux induits et des frais de chantier : 88 918 € HT

Coût de la maîtrise d'œuvre et études diverses : 34 297 € HT

Coût total du scénario : 377 264 € HT

	Initial	Scénario 3
Chauffage école	6 864 €	1 230 €
<i>Ecart [%]</i>	-	-82,1%
ECS école	4 €	4 €
<i>Ecart [%]</i>	-	-
Eclairage école	128 €	41 €
<i>Ecart [%]</i>	-	-67,9%
Auxiliaires ventilateurs école	0 €	52 €
<i>Ecart [%]</i>	-	-
Auxiliaires chauffage école	57 €	19 €
<i>Ecart [%]</i>	-	-66,5%
Chauffage logement	2 858 €	778 €
<i>Ecart [%]</i>	-	-72,8%
ECS logement	900 €	238 €
<i>Ecart [%]</i>	-	-73,5%
Eclairage logement	135 €	135 €
<i>Ecart [%]</i>	-	-
Auxiliaires ventilateurs logement	52 €	45 €
<i>Ecart [%]</i>	-	-14,3%
Auxiliaires chauffage logement	28 €	13 €
<i>Ecart [%]</i>	-	-53,4%
Total	11 025 €	2 555 €
<i>Ecart [%]</i>	-	-76,8%

Figure 35. Evolution des charges énergétiques (hors abonnement/maintenance)

Les charges énergétiques sont réduites de 76%. Le niveau BBC Performance est atteint :

Cep_{scénario 3} = 64 kWhEP/m².an.

Cep_{ref} = 179 kWhEP/m².an.

Cep_{max BBC Rénovation} = 107 kWhEP/m².an.

Cep_{max BBC Performance} = 72 kWhEP/m².an.

Calculs effectués selon
la méthode Th-C-E ex
en fonction de la
Shon/Sit

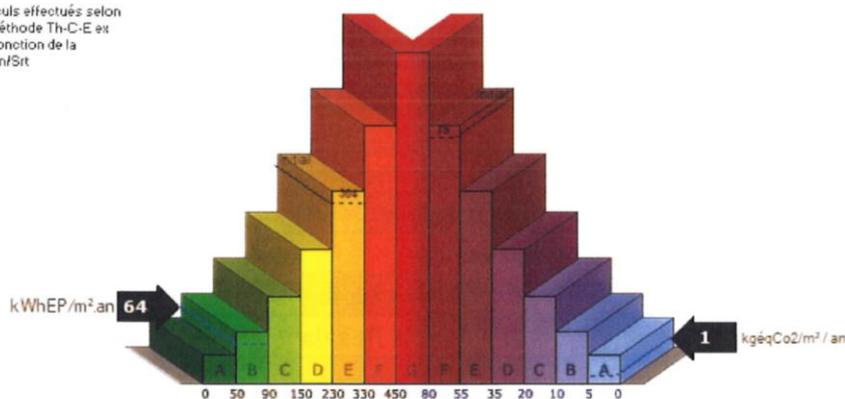


Figure 36. Calcul Th-C-E ex des 5 consommations (chauffage, refroidissement, ECS, Eclairage, Auxiliaire) ramené à la surface hors œuvre nette (SHON) du bâtiment

	Initial	Scénario 3
Total [kg/an]	32 818	578
Total [T/an]	32,82	0,58
Ecart [%]	-	-98%

Figure 37. Emissions de CO2

Les émissions de CO2 sont réduites de 98%. Cette émission de CO2 correspond à l'émission d'un véhicule neuf parcourant 5 160 km, soit 287 840 km d'économie par rapport à l'état actuel du bâtiment.

Déperditions [W/°C]	
Murs extérieurs	81
Murs intérieurs	34
Plafond	13
Plancher	51
Fenêtres	153
Portes	20
Ponts thermiques	106
Ventilation	48
Infiltrations	22
Total	529

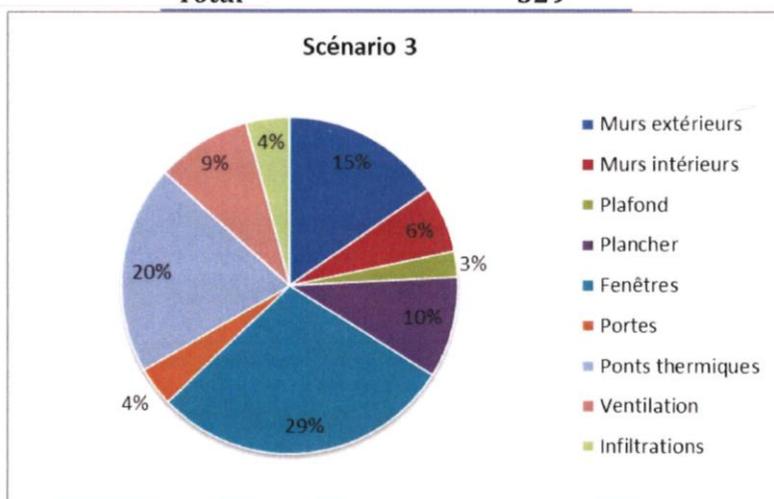


Figure 38. Répartition des déperditions

Les déperditions globales sont identiques au scénario précédent car aucune préconisation supplémentaire sur le bâti n'est préconisée.

12. ANALYSE FINANCIERE

12.1 Hypothèses

L'analyse qui suit permet d'évaluer la prévision des flux de trésorerie annuels liés à l'opération, en prenant en compte année après année l'évolution du prix de l'énergie.

12.1.1 Différenciation des flux

Les flux entrants sont les suivants :

- Les économies de charges
- Les aides (vente de CEE lié à l'opération, Effilogis, subvention SYDED, etc.)

Et les flux sortants sont les suivants :

- Les créances de l'emprunt effectué (emprunt classique) ;
- Les dépenses en fond propre du (s'il y en a).

Ne sont pas évalués dans l'analyse (mais peuvent être ajoutés sur demande spécifique du maître d'ouvrage si les éléments sont transmis) :

- Les dépenses en fond propre

12.1.2 Montant des aides estimées

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Investissement total scénario (€)	37 051 €	306 430 €	377 264 €
CEE (€)	5 169 €	22 111 €	23 338 €
ETAT DETR (€)	-	68 362 €	87 680 €
Effilogis (€)	-	83 572 €	150 906 €
FTE SYDED (€)	-	45 000 €	51 588 €
FTE SYDED chaufferie bois (€)	-	-	10 175 €
Total aides (hors CEE)	0 €	196 934 €	300 348 €
Taux aides publiques (%)	0%	64%	80%

A noter, les aides publiques sont plafonnées à 80% de l'investissement total.

Nota : les subventions ont été estimées de la manière suivante :

- *Le SYDED soutient les projets d'investissement des collectivités en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables via le dispositif Fond de Transition Energétique si le **niveau BBC Effinergie Rénovation est atteint**. Le SYDED subventionnent 25% du montant HT de l'assiette éligible, ou 30% du montant HT si utilisation de matériaux biosourcés, dans une limite de 45 000 € par opération (plafond porté à 60 000 € si atteinte du niveau BBC Performance).*
- *La préfecture du Doubs subventionne, via la DETR (appel à projet), les travaux de rénovation des écoles et des logements communaux pour un taux d'intervention à hauteur de 30% du montant des travaux éligibles. **Sont à déduire de l'assiette éligible, pour le calcul du montant de l'aide, les loyers perçus des 5 premières années suivant les travaux.***

-11 47-2021 DÉLIBÉRATION RPQS EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau du service public pour l'exercice 2020.

L'ensemble du dossier a été diffusé à tous les conseillers municipaux et n'appelle aucune observation de la part du Conseil Municipal, qui, à l'unanimité :

ADOPTE le rapport sur la qualité du service public de l'eau 2020

Vote : **9 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-12 48-2021 DÉLIBÉRATION RPQS ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire présente au conseil municipal en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif du service public pour l'exercice 2020.

L'ensemble du dossier a été diffusé à tous les conseillers municipaux et n'appelle aucune observation de la part du Conseil Municipal, qui, à l'unanimité :

ADOPTE le rapport sur la qualité du service public d'assainissement collectif 2020.

Vote : **9 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-13 49-2021 DÉLIBÉRATION RPQS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Maire présente au conseil municipal en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif du service public pour l'exercice 2020.

L'ensemble du dossier a été diffusé à tous les conseillers municipaux et n'appelle aucune observation de la part du Conseil Municipal, qui, à l'unanimité :

ADOPTE le rapport sur la qualité du service public d'assainissement non collectif 2020.

Vote : **9 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-14 50-2021 DÉLIBÉRATION VENTE BOIS SEC PARCELLE 11 SOUS CONTRAT

Monsieur le Maire que lors du conseil municipal du 15 septembre les membres étaient d'accord pour lancer les travaux de ramassage de bois secs pour un montant d'environ 5 000€.

Il s'avère qu'une délibération est obligatoire.

Il convient donc d'acter la décision prise lors du dernier conseil municipal.

Le conseil municipal le rappelle ayant été entendu

- Valide les travaux de ramassage de bois secs pour un montant d'environ 5 000€
- Autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Vote : **9 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-15 51-2021 DÉLIBÉRATION RECENSEMENT VOIRIE COMMUNALE

Suite à la validation par les services de la sous-préfecture du 3 février 2014, du 22 novembre 2017 et du 15 février 2019 concernant les voiries de la Commune,

Le Conseil Municipal décide d'approuver :

- L'actualisation du tableau de classement des voies communales (annexé à la présente délibération)
- Le tableau des modifications de linéaires des voies communales à caractère de RUE comme suit :
 - Ancien linéaire : 3 918 m.
 - Linéaire de voie ajoutée : Rue Sous la Velle = 180 mètres
 - Nouveau linéaire : 4 098 m.
- Le nouveau tableau de classement dont le linéaire s'établit à 23 740 m de voies publiques (Rues + Chemins + Place de stationnement + chemins communaux)
- Autorise le Maire à le signer.

Vote : **9 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**

QUESTIONS DIVERSES

Préparation budget 2020 – DETR 2022 : Les demandes de subventions DETR sont à faire avant le 28 janvier 2022. L'anticipation est donc de rigueur afin d'obtenir des chiffrages pour rédiger les demandes.

Il est envisagé l'isolation de l'école comme évoqué au point 10, ajout à l'aire de jeux pour les enfants plus jeunes, parking co-voiturage, ralentisseur Rue des Seignottes, terminer l'installation de led, création d'un passage à vaches sur la côte.

Le comité des fêtes demande la réparation de prises défectueuses sur les poteaux d'éclairage pour Noël. Il demande également un sapin de Noël par la municipalité.

Présentation des rapports d'activités de la CCPM et des ordures ménagères : Ceux-ci sont disponibles sur le site internet de la CCPM.

Service incendie : inventaire des bornes incendies quelques zones blanches (non couvertes). Chez Julien PARATTE il manque un poteau bleu suite à la transformation d'une réserve en citerne incendie.

Marché nocturne : Regret du comité des fêtes d'avoir des reproches de la part des artisans qui ont peu vendus ou qui n'étaient pas placés idéalement ou qui étaient trop de représentants (bijoutiers). Il s'agit donc d'un bilan mitigé mais tout de même d'une manifestation appréciée des membres du Conseil.

Téléthon : Venez déposer vos piles en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 43.

Le Maire,
Alexandre MONNET